



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 38037

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale pour la démographie médicale. Par l'effet de numerus clausus appliqué depuis de nombreuses années, la France se trouve aujourd'hui confrontée à une pénurie de médecins, avec le risque d'un creux démographique important dans les dix prochaines années. Aussi, il lui demande de lui indiquer quels mécanismes il compte mettre en oeuvre pour remédier à cette pénurie de médecins et notamment s'il entend régionaliser l'examen classant national, qui remplace depuis cette année le concours de l'internat.

Texte de la réponse

Le nombre d'étudiants de première année du premier cycle des études médicales autorisés à poursuivre leurs études en médecine, à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2003-2004, a été fixé par arrêté en date du 31 décembre 2003 à 5 550, soit une progression de 450 (+ 8,8%). Cette consolidation du nombre des futurs médecins formés sera poursuivie en vue du maintien de la démographie médicale en tenant compte, cependant, des capacités de formation des unités de formation et de recherche (UFR). Par ailleurs, comme le taux de corrélation entre le lieu de formation et le lieu d'installation reste très inégal selon les régions, variant de 30 à 90 %, la régionalisation de l'examen national classant ne garantirait pas l'installation des nouveaux diplômés au sein de celles-ci et ne réglerait pas la question de la pénurie des médecins. C'est pourquoi le Gouvernement n'est pas favorable à une régionalisation de l'examen national classant.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38037

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3035

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7423